



Rechercher des financements externes : préalables

- Faciliter la recherche de financements
- Anticiper les bilans financiers et d'activités

■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Les associations font appel à des partenaires pour cofinancer certains de leurs projets et ainsi compléter leurs apports en ressources propres ou ceux d'autres partenaires. Pour obtenir ce type de financements et être ensuite en mesure de rendre compte de leur utilisation de manière convaincante, il est nécessaire de :

- délimiter précisément le périmètre du projet
- vérifier la capacité de l'association à répondre aux exigences en matière de suivi, d'évaluation...

Ce type de réflexion doit être mené en amont de toute recherche de financement.

Pour vous soutenir dans cette démarche, la Cda propose un accompagnement portant sur :

1. Examen du projet, de ses objectifs et vérification de son inscription dans l'objet et le Projet associatif
2. Identification des partenaires potentiels: critères d'éligibilité et contraintes liées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet
3. Analyse des procédures et outils de suivi d'activité et financier existants et possibilités d'évolution
4. Méthodologie de montage de dossiers de candidature

Nos méthodes

- Conduite d'entretiens
- Etude documentaire : statuts, rapports d'activités
- Transmission de documents types
- Définition de préconisations et plan d'action

Une offre d'accompagnement qui se base sur les besoins de l'association.

Tarif horaire non-adhérents : 70 €/heure / Tarif adhérents : 65 €/heure

■ VOTRE CONTACT

Claudia ZIM-IOU-SIE, Responsable mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés

Tél. : 01.48.83.66.40 - Email : cda@cda-asso.com - Site web : www.cda-asso.com

N'hésitez pas à nous contacter pour une proposition adaptée à vos projets.

■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif